

En raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19 qui s'est répandue au Canada et à l'ensemble, des activités économiques du pays sont présentement affectées. Les conditions liées à la pandémie évoluent rapidement et les gouvernements du Québec et du Canada ont mis en place des mesures d'urgence afin de mitiger la propagation du virus et de protéger la population. Des mesures ont été prises par la santé publique afin de pratiquer la distanciation sociale et le confinement des gens pour une période indéterminée. Conformément aux directives du ministère des Affaires municipales, nous tenons la séance du conseil à huis clos.

## **Province de Québec Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 8 février 2021 à 19 h 30* par le biais de vidéoconférence.

### **SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de madame Ginette Nadeau, mairesse par intérim, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS :** Séance à huis clos due à pandémie de la maladie à coronavirus.

### **01. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

### **02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2021-02-066**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 ;
04. Adoption des comptes payés et à payer ;
05. Période de questions ;

### **LÉGISLATION**

---

06. Modification de résolution – Résolution no. 2021-01-006 attribution des responsabilités des membres du conseil ;

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

07. Avis de motion – Règlement no. 217-2021 relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2021 ;
08. Avis juridiques – Autorisation de paiement aux procureurs de la Municipalité ;
09. Hôtel de ville – Autorisation de paiement pour le remplacement de fenêtres ;

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

10. Adoption de règlement – Règlement no. 216-2021, règlement modifiant le règlement général harmonisé 200-2019 concernant la sécurité publique ;

### **SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

### **SÉCURITÉ CIVILE**

---

11. Adoption de règlement – Règlement no. 215-2021 règlement uniformisé concernant la garde d'animaux ;
12. Société protectrice des animaux de Drummond – Autorisation de paiement de la facture ;

### **VOIRIE MUNICIPALE**

---

13. Système de caméra de surveillance – Ajout d'une antenne cellulaire ;

14. Réhabilitation du rang du Haut-de-la-Rivière – Autorisation de paiement pour avis public ;
15. Lumières de rues – Installation d'un lampadaire au coin des routes Marie-Victorin et de la Grande Ligne – Autorisation de paiement ;

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

16. Mise aux normes des installations septiques – Autorisation d'un budget additionnel pour une présentation publique des résultats ;
17. Assainissement des eaux usées – Secteur Pierreville – Autorisation d'achat d'un enregistreur de débit ;

#### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

18. Office d'habitation Nicolet-Yamaska – Approbation du budget 2021 ;

#### **AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

19. Hôtel Traversy – Autorisation de paiement à la firme d'avocat Therrien Couture Jolicoeur SENC ;

#### **LOISIRS ET CULTURE**

---

20. Assurance Hôtel de ville – Couverture des livres de la bibliothèque ;
21. Entretien des parcs municipaux – Formation en ligne – Autorisation de participation ;
22. Chemin du Lac – Résolution d'appui pour les Ouvriers de la Paix ;
23. Bouées rivière Saint-François – Remplacement de bouées perdues ou abîmées ;
24. Bibliothèque Jean-Luc Précourt – Autorisation de paiement pour la contribution municipale du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de la Lanaudière et de la Mauricie pour l'année 2021 ;
25. Prolongement de la Route des Navigateurs – Autorisation d'affichage ;
26. Unis pour la faune – Résolution d'appui ;

- 
- 
27. Affaires diverses ;
  28. Documents déposés ;
  29. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
  30. Période de questions ;
  31. Levée de l'assemblée.

### **03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 18 janvier 2021, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

**2021-02-067**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 18 janvier 2021 et d'en autoriser la signature.

### **04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 5 février 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-02-068**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2021.

**Déboursés directs**

1	8041	Bussières Josée - Remboursement de location au centre communautaire R-2021-01-059	180.00 \$
2	8042	Techni-Consultant inc. - Plan d'intervention du renouvellement conduites d'eau et égouts	1 023.28 \$
3	8042	<b>Suite: R-2021-01-041, Gestion des actifs R-2021-01-029</b>	5 242.86 \$
4	8043	Côté Luc - Installation des panneaux passe-tête R-2020-12-491	160.00 \$
5	8044	Maxxum Gestion d'Actifs - Développement tableau bord, carte interactive R-2021-01-028	12 072.37 \$
6	8045	Bougie-Bus inc. - Contribution annuelle 2021 R-2021-01-047	7 432.00 \$
7	8046	Annulé	- \$
8	8047	Fondation santé du Bas-Saint-François - Aide financière création mini-urgence	25 000.00 \$
9	8047	<b>Suite: R-2021-01-045, Cotisation annuelle service prise de sang R-2021-01-046</b>	6 000.00 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>57 110.51 \$</b>

**Kilométrage, dépense payé avec salaire**

1		Isabelle Tougas - Déplacement du mois de janvier 2021	7.00 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>7.00 \$</b>

**Prélèvements automatiques**

1		Bell Canada - Téléphone du mois de décembre 2020	1 355.86 \$
2		Hydro-Québec - Électricité du 14 octobre 2020 au 31 décembre 2020	5 492.86 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de janvier 2021	8 176.10 \$
4		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de janvier 2021	3 242.22 \$
5		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de janvier 2021	3 003.41 \$
6		Sogetel - Service Internet du mois de janvier 2021	18.34 \$
7		Télus Mobilité - Cellulaire maire, dg, municipalité du 11/12/2020 au 10/01/2021	174.05 \$
8		Visa Desjardins - frais annuel , clé choc, Zoom, repas palais justice, fleurs funéraires...	763.28 \$
9		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40.24 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>22 266.36 \$</b>

**Fournisseurs 2020**

1	8071	Fédération québécoise des municipalités - Abonnement recueil règlement municipal	220.50 \$
2	8072	Lettrage Griffon - Coroplast patinoire, glissade, pêche blanche	201.79 \$
3	8073	Therrien Couture Jolicoeur - Honoraires professionnels dossier Hôtel Traversy, Covid19, revitalisation	13 780.99 \$
4	8074	Déchi-Tech Mobile - Déchiquetage de papier	63.24 \$
5	8075	Pro Couvreur inc. - Réfection de la toiture bâtiment sur le terrain Église ND	1 839.60 \$
6	8076	Vitrierie Smith - Réparation de cadrages de fenêtres arrières et avant	3 909.15 \$
<b>Sous-total des factures à payer</b>			<b>20 015.27 \$</b>

**Fournisseurs 2021**

1	8048	Boisvert Lyne - Déplacements: Telus, Sécurité civile (2x), Métro (3x), secteur ND	172.70 \$
2		<b>Suite: Cotisation &amp; ACPAI - Ordre des CPA</b>	1 180.90 \$
3	8049	Buropro - Photocopies du mois de janvier 2021	562.87 \$
4	8050	Dépanneur Pierreville - Essence camions du mois de janvier 2021	280.29 \$
5	8051	Entreprises M & G Gamelin inc. (Ultramar) - Diesel tracteur du mois de janvier 2021	152.32 \$
6	8052	Graffik Art - Papier couleur et plastification 11x17	19.21 \$
7	8053	Eurofins Environex - Tests d'eaux usées	142.85 \$
8	8054	Les Entreprises Bergeron 2009 inc. - 4/6 versement déneigement	35 018.14 \$
9	8055	Mégaburo - Fournitures de bureau du mois de janvier 2021	357.27 \$
10	8056	Patrick Morin - Ruban emballage, Tubes néon, dégivreur, lave-glace, graisse, dégraisseur	370.18 \$
11	8057	Sanixel - Tampon à récurer noir à plancher	65.54 \$
12	8058	Services de sécurité ADT Canada inc. - Télésurveillance feu, vol au 26 rue Ally	353.07 \$

13	8059	Protection incendie CFS - Inspection des extincteurs	220.42 \$
14	8060	Québec Municipal - Abonnement annuel sur Internet 2021-2022	341.64 \$
15	8061	Régie IAEP du Bas-St-François - Consommation d'eau de janvier 2021	17 498.24 \$
16	8062	R.G.M.R Bas Saint-François - Location et collecte de 2 conteneurs, 2/12 versement quote-part	22 978.88 \$
17	8063	Régie d'incendie Pierreville-St-François-du-Lac - 1/4 versement quote-part	26 030.75 \$
18		<b>Suite:</b> Intervention 320 rang du Chenal-Tardif	1 240.85 \$
19	8064	CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. - Contribution annuelle 2021	13 738.09 \$
20	8565	Métro Rouillard - Croustille, maïs soufflé	18.13 \$
21	8066	Société protectrice des animaux de Drummond - Contrôle animalier	2 961.30 \$
22	8067	ADMQ - Renouvellement annuel 2021	959.13 \$
23	8068	ADN Communication - Alertes municipales janvier 2021	52.69 \$
24	8069	CDTEC Calibration inc. - Étalonnage et certification de détecteurs de gaz	137.97 \$
25	8070	Thomson Reuters - Accès à l'info Loi annotée MAJ #51	168.00 \$
<b>Sous-total des factures à payer</b>			<b>125 021.43 \$</b>

<b>Total des factures du mois</b>	<b>204 405.30 \$</b>
-----------------------------------	----------------------

## 05. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos due à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), il n'y a aucune période de questions.

## LÉGISLATION

### 06. MODIFICATION DE RÉOLUTION – Résolution no. 2021-01-006 attribution des responsabilités des membres du conseil

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021, la résolution no. 2021-01-006 attribuant la responsabilité des membres du conseil à divers comités a été adoptée ;

CONSIDÉRANT QUE dans ladite résolution, les personnes siégeant au comité de la Régie d'incendie sont les conseillères Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud ;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse doit siéger à ce comité afin de faire des suivis auprès de la MRC Nicolet-Yamaska ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-02-069**

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de modifier la résolution no. 2021-01-006 afin de retirer la conseillère madame Nathalie Traversy et d'attribuer la responsabilité du comité de la Régie d'incendie à la mairesse par intérim, madame Ginette Nadeau

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 07. AVIS DE MOTION – Règlement no. 217-2021 relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2021 et dépôt du premier projet de règlement

**2021-02-070**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller *Steeve Desmarais* qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption le *Règlement no. 217-2021 relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2021*.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27-1), une copie du projet de règlement en titre est déposée et jointe en annexe au présent avis.

**08. AVIS JURIDIQUES – Autorisation de paiement aux procureurs de la Municipalité**

CONSIDÉRANT QUE le 24 août 2020, Monsieur Éric Descheneaux, maire a fait parvenir un courriel à notre procureure, Me Annie Aubé, concernant un avis juridique transmis le 30 juillet 2020 relativement à l'employé qui était en attente d'un résultat de test pour la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE le 8 décembre 2020, une rencontre eut lieu à l'Hôtel de Ville entre notre procureure, la mairesse par intérim et la directrice générale concernant la publication d'un communiqué sur les réalisations de monsieur Descheneaux, maire démissionnaire, et autres sujets reliés à la démission de ce dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 décembre 2020, la directrice générale, madame Lyne Boisvert a téléphoné à notre procureure, Me Annie Aubé concernant des questions sur l'application des divers règlements de la Municipalité créant des programmes de revitalisation, soit les crédits de taxes foncières à accorder aux citoyens concernés ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-02-071

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la firme Therrien Couture Jolicoeur SENC pour les avis juridiques énumérés précédemment au montant de ± 637 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412*

**09. HÔTEL DE VILLE – Autorisation de paiement pour le remplacement de fenêtres**

CONSIDÉRANT QUE certaines fenêtres du bâtiment de l'Hôtel de Ville devaient être changées dû à de l'infiltration d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistaient à démonter les fenêtres, remplacer le bois, refaire les membranes isolantes et la tôle pour deux (2) fenêtres, soit une derrière le bâtiment et une devant celui-ci ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-02-072

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de l'entreprise Vitrierie Smith pour les travaux de remplacement de fenêtres pour une somme de ± 3 400 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Vitres et portes HV COVID-19 » 02 230 00 726*

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

**10. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 216-2021  
Règlement modifiant le règlement général harmonisé 200-2019 concernant la sécurité publique**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé lors de la même séance du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours avant la tenue de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été déclaré le 13 mars 2020 dans tout le territoire québécois par le décret 177-2020 et a été renouvelé jusqu'à ce jour ;

CONSIDÉRANT l'arrêté n° 2020-077 du ministre de la Santé et des Services sociaux déclarant la MRC Nicolet-Yamaska à titre de région ayant un niveau d'alerte maximale (zone rouge) ;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec les directives de la santé publique, les séances du conseil municipal se tiennent à huis clos ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-029 prévoit qu'une séance publique doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QUE par souci de transparence, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de la municipalité en date du 19 janvier 2021 pour consultation du public ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par la greffière ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement, sa portée et le coût sont mentionnés par la greffière ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-02-073**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 216-2021 Règlement modifiant le règlement général harmonisé 200-2019 concernant la sécurité publique.

## **SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

## **SÉCURITÉ CIVILE**

---

### **11. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 215-2021 règlement uniformisé concernant la garde d'animaux**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé lors de la même séance du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours avant la tenue de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été déclaré le 13 mars 2020 dans tout le territoire québécois par le décret 177-2020 et a été renouvelé jusqu'à ce jour ;

CONSIDÉRANT l'arrêté n° 2020-077 du ministre de la Santé et des Services sociaux déclarant la MRC Nicolet-Yamaska à titre de région ayant un niveau d'alerte maximale (zone rouge) ;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec les directives de la santé publique, les séances du conseil municipal se tiennent à huis clos ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-029 prévoit qu'une séance publique doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QUE par souci de transparence, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de la municipalité en date du 19 janvier 2021 pour consultation du public ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par la greffière ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement, sa portée et le coût sont mentionnés par la greffière ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-02-074**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 215-2021, règlement uniformisé concernant la garde d'animaux.

## **12. SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND – Autorisation de paiement de la facture**

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2018-12-455* adoptée lors de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018 autorisait le renouvellement de l'entente de service pour le contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité pour une période de trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2021 est la dernière année de cette entente ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement se fait par le biais de plusieurs versements, soit un par année ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-02-075**

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture pour l'année 2021 à la Société protectrice des animaux de Drummond d'une somme de ± 2 575,60 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « SPAD » 02 290 00 451*

## **VOIRIE MUNICIPALE**

---

### **13. SYSTÈME DE CAMÉRA DE SURVEILLANCE – Ajout d'une antenne cellulaire**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Alarme Alliance a procédé à l'installation du nouveau système de caméra de surveillance et de système d'alarme sur différents bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'afin que le système fonctionne pleinement, il est important d'avoir un signal cellulaire assez fort ;

CONSIDÉRANT QU'au garage municipal, le signal cellulaire est trop faible pour le nouveau système, il faut procéder à l'installation d'une antenne extérieure ;

2021-02-076

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'installation d'une antenne extérieure afin d'augmenter le signal cellulaire au garage municipal, par l'entreprise Alarme Alliance pour une somme de ± 757 \$ (taxes en sus)

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Caméra » 03 310 01 011*

#### **14. RÉHABILITATION DU RANG DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE – Autorisation de paiement pour avis public**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié un appel d'offres par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux de réhabilitation du rang du Haut-de-la-Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obligatoirement publier un avis public, dans un journal local, concernant cet appel d'offres ;

2021-02-077

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture au montant de ± 279,20 \$ (taxes en sus) pour la publication d'un avis public dans la parution du 2 février dernier du journal Les 2 Rives.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réhabilitation du rang Haut-de-la-Rivière » 03 310 00 010*

#### **15. LUMIÈRES DE RUES – Installation d'un lampadaire au coin des routes Marie-Victorin et de la Grande Ligne – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE le 5 août 2020, un accident de la route a causé le bris du lampadaire situé au coin de la Route Marie-Victorin et de la route de la Grand-Ligne ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, il faut procéder au remplacement du lampadaire abîmé par l'accident ;

2021-02-078

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture des Entreprises d'électricité D.A inc. pour l'installation d'un nouveau poteau et d'un nouveau luminaire au coin des routes Marie-Victorin et de la Grande-Ligne pour une somme de ± 2 850 \$ (taxes en sus)

QUE les assurances de la personne impliquée dans l'accident causant le bris de lampadaire a remboursé à la Municipalité le montant de la facture pour le remplacement dudit lampadaire

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

### **16. MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – Autorisation d'un budget additionnel pour une présentation publique des résultats**

CONSIDÉRANT QU'afin de présenter les résultats des relevés sanitaires faits en automne 2019 et au printemps 2020, par la firme Groupe Hémisphères, le conseil de la Municipalité désire faire une rencontre publique avec la firme responsable des relevés afin de permettre aux citoyens concernés de poser toutes leurs questions ;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre publique n'était pas prévue dans l'offre de service de la firme, il faut donc ajouter un budget additionnel d'un montant de ± 1 260 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois, ingénieur de la Fédération québécoise des municipalités, devra être présent à cette rencontre ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-02-079**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'ajout d'un montant approximatif de ± 1 260 \$ (taxes en sus) pour la présentation publique des résultats des relevés sanitaires faits par la firme Groupe Hémisphères ;

QUE s'ajoute à ces frais supplémentaires, le temps travaillé en surplus de l'ingénieur responsable du projet, monsieur Marc-André Harnois, du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités au tarif horaire de 99,92 \$ ;

QUE les rapports individuels de chaque propriété soient transmis par le biais de l'envoi des comptes de taxes aux propriétaires, avec une lettre explicative ;

QUE la rencontre ait lieu dès que la Santé publique permettra à nouveau les rassemblements intérieurs.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien & réparation – Fosses septiques » 02 414 00 529

### **17. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – Secteur Pierreville – Autorisation d'achat d'un enregistreur de débit**

CONSIDÉRANT QUE selon les normes exigées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la Municipalité doit procéder à la lecture du débit de ses eaux usées quotidiennement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a certaines journées, soit les fins de semaine ou les jours fériés, où l'inspecteur de la Municipalité ne peut se rendre sur place afin de prendre le débit journalier ;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable de procéder à la modification du système de déversement afin que celui-ci soit muni d'un enregistreur de débit pour éviter de manquer des journées de lecture ;

CONSIDÉRANT QUE les données seront enregistrées sur une clé USB et pourront être récupérées selon une base mensuelle ;

2021-02-080

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un enregistreur de débit pour la station d'assainissement des eaux usées du secteur Pierreville à l'entreprise Cyr Système au coût de ± 1 845 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Projet divers - Autres » 03 310 00 006*

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

### **18. OFFICE D'HABITATION NICOLET-YAMASKA – Approbation du budget 2021**

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska a déposé, en date du *11 décembre 2020* ses prévisions budgétaires pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du document déposé ;

2021-02-081

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2021 de l'Office d'habitation de Nicolet-Yamaska au montant de 1 430 505 \$ ;

QU'un budget de 269 855 \$ est alloué à l'Office d'habitation de la Municipalité de Pierreville, représentant une quote-part pour la Municipalité de 13 568 \$

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Participation O.M.H.P. » 02 520 00 970*

## **AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

### **19. HÔTEL TRAVERSY – Autorisation de paiement à la firme d'avocat Therrien Couture Jolicoeur SENC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a mandaté la firme d'avocats Therrien Couture Jolicoeur SENC afin de représenter celle-ci dans le dossier de la sécurité et de la salubrité du bâtiment de l'Hôtel Traversy ;

CONSIDÉRANT QUE les 14 et 15 décembre 2020 ont eu lieu les auditions du dossier à la Cour devant le juge Cullen ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le 13 janvier dernier la facture des tarifs de ses procureurs en date du 31 décembre 2020 ;

2021-02-082

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture des honoraires de la firme Therrien Couture Jolicoeur SENC, pour les auditions à la Cour en décembre 2020 dans le dossier de l'Hôtel Traversy, d'une somme de ± 11 349,08 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 320 00 951*

## LOISIRS ET CULTURE

---

### 20. ASSURANCE HÔTEL DE VILLE – Couverture des livres de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque fait partie intégrante du bâtiment de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 10.2 de la convention de service du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, nous nous devons de voir à ce que les biens culturels déposés par le Réseau Biblio à notre bibliothèque soient assurés selon la valeur de remplacement à neuf de ceux-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le calcul effectué par le Réseau Biblio CQLM présente une somme de 102 840 \$ en couverture d'assurance ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-02-083

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'inclure dans le montant de 262 968 \$ représentant la somme assurée pour le contenu de l'Hôtel de Ville, le montant de 102 840 \$ pour la protection des livres de notre bibliothèque.

### 21. ENTRETIEN DES PARCS MUNICIPAUX – Formation en ligne – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT QUE Loisir sport Centre-du-Québec invite les personnes responsables de l'entretien des parcs municipaux, et les professionnels en loisir municipal à participer à la formation en ligne « Entretien des parcs municipaux » qui se tiendra le 18 février 2021 de 9 h à 16 h ;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien régulier des infrastructures récréatives et sportives est une pratique reconnue efficace pour prévoir les remplacements, planifier les investissements, prolonger la durée de vie des équipements, prévenir la dégradation des sites, augmenter la sécurité et permettre une utilisation plus agréable des parcs ;

CONSIDÉRANT QUE par cette formation, le Réseau des unités régionales loisir et sport du Québec souhaite sensibiliser les participants à l'importance d'effectuer un entretien régulier des infrastructures, mettre en lumière les avantages du développement et de l'application d'un plan d'entretien et informer les intervenants des principaux éléments suscitant une plus grande attention en matière d'entretien dans les parcs municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-02-084

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'agente aux loisirs et à la vie communautaire, madame Josée Bussièrès, le personnel de la voirie, messieurs Sylvain Bardier et Richard Fontaine, ainsi que la mairesse par intérim, madame Ginette Nadeau, à participer à la formation en ligne « Entretien des parcs municipaux » au coût de 75 \$ (taxes en sus) par participant.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Congrès et formation élus » 02 110 00 454, « Congrès et formation voirie » 02 320 00 454 et « Formation agente à la vie communautaire » 02 701 93 454*

**22. CHEMIN DU LAC – Résolution d’appui pour les Ouvriers de la Paix**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de la part de l’organisme les Ouvriers de la paix afin de les appuyer dans leur demande au Fond région et ruralité volet 4 afin de créer le Chemin du Lac ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à développer un chemin de marche de style Compostelle qui fera le tour du lac Saint-Pierre ;

CONSIDÉRANT QUE le Chemin du Lac offre un sentier hors roue balisé tout autour du lac, incluant un jeu de piste pour enfants avec énigmes à résoudre et indices à découvrir ;

CONSIDÉRANT QU’un guide imprimé aiderait les marcheurs en indiquant les attraits touristiques, restauration et hébergement, en association avec les entreprises déjà existantes concernées ;

CONSIDÉRANT QUE le Chemin du lac offre également un sentier nature choisi en fonction de critères d’esthétique et de calme afin de favoriser le mieux-être et le ressourcement des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin se dirigera vers la Municipalité de Pierreville, dans le secteur Notre-Dame ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-02-085**

Il est proposé le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’appuyer la demande d’aide financière au Fond ruralité région volet 4 de l’organisme Les Ouvriers de la Paix dans le cadre de leur projet Le chemin du Lac ;

QUE cet appui ne doit toutefois pas pénaliser la Municipalité de Pierreville de bénéficier de trois (3) aides financières tel que stipulé dans le programme Fond ruralité région Volet 4 – Projets locaux de vitalisation.

**23. BOUÉES RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS – Remplacement de bouées perdues ou abîmées**

CONSIDÉRANT QUE sur la rivière Saint-François, certaines bouées sont abîmées ou perdues ;

CONSIDÉRANT QUE la Sécurité nautique exige un nombre précis de bouées, il faut donc s’assurer d’avoir le nombre approprié de bouées sur la rivière pour la sécurité des plaisanciers ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-02-086**

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le remplacement de six (6) bouées endommagées pour améliorer la sécurité des usagers pour une somme de ± 9 180 \$ (taxes en sus) à l’entreprise Excavation des îles, et ce, afin de répondre aux exigences de la Sécurité nautique.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Subvention - Bouées » 02 701 41 990*

**24. BIBLIOTHÈQUE JEAN-LUC PRÉCOURT – Autorisation de paiement pour la contribution municipale du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT QUE tous les ans, la Municipalité doit payer une contribution annuelle au Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, ainsi que les frais informatiques ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2021, la contribution s'établit à 5,33 \$ par citoyen, ce qui englobe la contribution de base, ainsi que la cotisation dédiée spécifiquement au développement de la collection régionale ;

CONSIDÉRANT QUE pour les frais informatiques, ils sont constitués d'un coût pour l'accès aux bases de données, et un autre pour le soutien au système intégré de gestion de la bibliothèque ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-02-087

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle pour l'année 2021 ainsi que les frais informatiques au CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie pour une somme de ± 11 948,76 \$ (taxes en sus)

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Quote-part CRSBP » 02 702 30 970 et « Accès à la bande de données » 02 702 30 452*

**25. PROLONGEMENT DE LA ROUTE DES NAVIGATEURS – Autorisation d'affichage**

CONSIDÉRANT QUE la MRC Nicolet-Yamaska travaille présentement sur le prolongement de la Route des Navigateurs vers les municipalités de Pierreville, Odanak et Saint-François-du-Lac ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Nicolet-Yamaska couvrira les frais rattachés à la fabrication, installation et entretien des panneaux par le ministère des Transports ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-02-088

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de permettre l'affichage de la Route des Navigateurs dans la Municipalité de Pierreville.

**26. UNIS POUR LA FAUNE – Résolution d'appui**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville est une destination privilégiée pour les amateurs de cerfs de Virginie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un grand territoire identifié par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs, comme étant un ravage de cerf et que la population de ces ravages doit impérativement être maintenue en santé ;

CONSIDÉRANT QUE s'organise présentement un mouvement de masse nommé Unis pour la Faune (UPF) mis de l'avant par des professionnels de la gestion de cheptel de qualité concernant les troupeaux de gros gibiers ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui morale est sollicitée aux élus afin de démontrer la position de notre territoire concernant la saine gestion du patrimoine faunique ;

CONSIDÉRANT QU'un bilan récent fait état d'une population moyenne de cerf de Virginie dans la zone de chasse où est située la municipalité est à deux (2) cerfs au kilomètre carré contrairement à six (6) cerfs au kilomètre carré pour l'ensemble du Québec, ce qui catégorise cette même zone comme étant sous optimale ;

CONSIDÉRANT QUE le prélèvement pour la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de la reproduction de la population ;

CONSIDÉRANT QUE ladite capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitant du territoire et des objectifs de population poursuivis ;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) a mis en place un projet expérimental dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud, un territoire de plus de 4 000 km<sup>2</sup> instaurant une restriction de récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache (RTLB) ;

CONSIDÉRANT QU'un sondage réalisé par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) révèle qu'environ 70 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache ;

CONSIDÉRANT QUE le bilan de mi-parcours par ledit ministère indique que ladite restriction est très prometteuse sur la population des cerfs pour lesdites zones ;

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du ministère, ayant travaillé sur ce projet, mentionnent entre autres que cette expérimentation de la restriction de la taille des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats positifs sur la qualité de la chasse, sur la clientèle de chasseur, sur les populations de cerf et sur le maintien d'une densité biologiquement et socialement acceptable ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion actuel de cerf de Virginie qui est d'une durée de huit (8) ans (2020-2027) n'est pas adéquat pour une gestion saine et équitable du troupeau ;

CONSIDÉRANT QU'un plan de gestion devrait être révisé annuellement en prenant en considération plusieurs facteurs déterminants entre autres la quantité de neige reçue et la coupe forestière de la dernière année ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 55 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (Chap. A-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-02-089**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer l'organisme Unis pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur tout le territoire québécois ;

QUE le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP soit révisé tous les ans ;

QUE la table de direction de l'organisme Unis pour la Faine (UPF) soit dorénavant invitée à la *Table de gestion intégrée des ressources et du territoire*.

## **27. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée

## **28. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

1. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Rapports mensuels du traitement du recyclage du mois de janvier 2021 ;

## **29. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS**

Mesdames Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle ainsi que madame la mairesse par intérim, Ginette Nadeau font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

## **30. PÉRIODE DE QUESTIONS**

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos due à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), il n'y a aucune période de questions.

## **31. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2021-02-090**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20 h 25.

---

**Ginette Nadeau**  
*Mairesse par intérim*

---

**Lyne Boisvert, CPA, CGA**  
*Directrice générale/Secrétaire-trésorière*